

---

la sainteté des mœurs. Or, le vénéré Pontife, à l'occasion du cinquantenaire de la définition dogmatique de l'Immaculée-Conception de la très sainte Vierge, accédant au désir des fidèles du monde entier, que cet anniversaire fut célébré avec une solennité extraordinaire, avait nommé, au mois de mai dernier, une commission cardinalice chargée d'ordonner et de diriger les préparatifs opportuns pour commémorer dignement cet événement remarquable. Nous, pressé des mêmes sentiments de dévotion pour la très sainte Vierge et persuadé que dans les vicissitudes douloureuses des temps que Nous traversons, il ne Nous reste plus d'autres soutiens que ceux du ciel, et, entre autres, la puissante intercession de cette Vierge bénie qui fut en tout temps le secours des chrétiens, Nous vous confirmons, messieurs les cardinaux, comme membres de cette commission ; bien certain que vos sollicitudes seront couronnées des succès les plus splendides, avec l'aide aussi de ces hommes excellents, qui, à tant d'autres mérites, sont bien heureux d'ajouter encore celui de se mettre entièrement à votre disposition pour exécuter avec fidélité vos décisions.

Veuille le Seigneur, en cette année jubilaire, exaucer les prières que lui adressent les fidèles par l'intercession de la Vierge immaculée, appelée par la très auguste Trinité à participer à tous les mystères de la miséricorde et de l'amour et constituée la dispensatrice de toutes les grâces.

C'est dans ce cher espoir que Nous vous accordons